

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 janvier 1936

Demande déposée: 23 novembre 1934, 18 $\frac{3}{4}$ h. — Brevet enregistré: 31 octobre 1935.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH Co., S. A.,
Tavannes (Suisse).

Mobile de pièce d'horlogerie dont l'arbre a au moins un pivot cylindrique.

La présente invention a pour objet un mobile de pièce d'horlogerie dont l'arbre a au moins un pivot cylindrique et un tigeon présentant une surface de butée axiale appelée portée entourant la racine du pivot et coopérant avec le coussinet pour maintenir l'huile par capillarité entre elle et ce dernier. Ce mobile est caractérisé en ce que l'un au moins des tigeons porte, à l'arrière de sa portée, un anneau dont la face tournée du côté du pivot est au voisinage immédiat de la portée, de manière que l'effet de capillarité dû à la proximité des surfaces du mobile et du coussinet soit augmenté et dans le but qu'une plus grande quantité d'huile puisse être mise en réserve au pivot et s'y maintenir.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, quatre formes d'exécution de l'objet de l'invention dont les fig. 1 à 4 sont des vues respectives en coupe.

On sait que le diamètre qu'il est possible de donner au tigeon 2 d'un pignon 1 appartenant à une très petite montre est souvent

inférieur à vingt centièmes de millimètres, alors que le pivot 3 en a sept ou huit, de sorte que la différence des rayons du tigeon 4 et du pivot 3 n'est tout au plus que de six centièmes de millimètres environ lorsqu'on a encore réduit cette différence par tournage d'une surface tronconique 5 de dégagement. Dans ces conditions, la quantité d'huile qui peut être maintenue par capillarité entre la portée 4 et le coussinet non représenté est infime, ce qui est une cause de ce que les petites montres doivent être nettoyées et huilées beaucoup plus souvent que les grandes.

Pour obvier à cet inconvénient, un anneau 6, 6a, 6b ou 6c est ajusté à frottement dur sur le tigeon 2.

Dans la fig. 1, cet anneau 6 présente une face 7 exactement dans le plan de la portée 4 ainsi qu'un chanfrein ou rabattue à l'extérieur.

Dans la forme de la fig. 2, l'anneau 6a présente une face convexe 7a dont le bord intérieur est un peu en retrait de la portée 4. Ce

bord pourrait aussi être à fleur de cette portée, de même que la face 7 de la fig. 1 pourrait être un peu en retrait de la portée 4.

Dans la forme de la fig. 3, la face de l'anneau 6*b* est un peu en retrait et séparée des surfaces cylindriques intérieures et extérieures par des chanfreins 7*b* et 7*c*.

Dans la fig. 4, un anneau 6*c* est prolongé jusqu'à la face du pignon et sert de support à la roue 8 ajustée sur lui à frottement dur.

Par ces constructions, l'effet de capillarité dû à la proximité des surfaces du mobile et du coussinet se trouve augmenté, ce qui permet qu'une quantité d'huile plus grande que celle qu'on peut mettre en réserve à un pivot non muni de l'anneau peut se maintenir entre les coussinets et le mobile lorsqu'il est muni de l'anneau.

L'anneau 6, 6*a*, 6*b* ou 6*c* est fait, par exemple en acier ou en tout autre métal choisi de préférence parmi ceux qui n'ont pas d'action sur l'huile.

REVENDEICATION :

Mobile de pièce d'horlogerie dont l'arbre a au moins un pivot cylindrique et un tigeon présentant une surface de butée axiale appelée portée entourant la racine du pivot et coopérant avec le coussinet pour maintenir l'huile par capillarité entre elle et ce dernier, caractérisé en ce que l'un au moins des tigeons porte, à l'arrière de sa portée, un anneau dont la face tournée du côté du pivot est au voisi-

nage immédiat de la portée, de manière que l'effet de capillarité dû à la proximité des surfaces du mobile et du coussinet soit augmenté et dans le but qu'une plus grande quantité d'huile puisse être mise en réserve au pivot et s'y maintenir.

SOUS-REVENDEICATIONS :

- 1 Mobile selon la revendication, dans lequel la portée du tigeon est plane, caractérisé en ce que l'anneau mentionné présente une face dans le plan de la portée.
- 2 Mobile selon la revendication, caractérisé en ce que la face de l'anneau mentionné qui est au voisinage de la portée est convexe.
- 3 Mobile selon la revendication, caractérisé en ce que l'anneau mentionné présente une face plane un peu en retrait de la portée.
- 4 Mobile selon la revendication, caractérisé en ce que l'anneau mentionné présente un chanfrein entre sa face tournée du côté du pivot et sa surface intérieure d'ajustement.
- 5 Mobile selon la revendication, caractérisé en ce que l'anneau mentionné présente un chanfrein extérieur.
- 6 Mobile selon la revendication, caractérisé en outre en ce que l'anneau mentionné s'étend assez loin le long du tigeon pour supporter une roue ajustée sur lui à frottement dur.

Henri COLOMB.
TAVANNES WATCH Co., S. A.
Mandataire: A. BUGNION, Genève.

